

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

B.E.P. Secteur B
(Tertiaire et Services)

CORRIGE

- **Epreuve** : Vie sociale et professionnelle
- **Durée** : 30 minutes
- **Coefficient** : Voir règlement

Le présent document correcteur comporte 3 pages.

SITUATION

Isabelle travaille depuis 6 mois dans une entreprise de transport. Elle distribue ce matin un document concernant le repas annuel de l'entreprise, quand elle chute à l'entrée de l'atelier A sur un objet métallique posé au sol.

1 - ENTREPRISE ET VIE PROFESSIONNELLE (8 points)

Isabelle présente une plaie assez importante à l'intérieur de la main gauche.

1] S'agit-il d'un accident de travail ? Justifiez votre réponse.

OUI (1 point),

car il a eu lieu dans l'entreprise, durant ses heures de travail (2 x 0,5 point)

2] Quelle démarche le salarié doit-il effectuer pour qu'un accident soit reconnu comme accident de travail ? Dans quel délai cette démarche doit-elle être effectuée ?

Le salarié doit informer le chef d'entreprise ou son représentant légal (1 point)

dans les 24 heures (1 point)

3] A partir du document 1 page 4 (déclaration d'accident de travail) répondez aux questions suivantes : **(3 points)**

3.1. Qui remplit et envoie la déclaration d'accident de travail ?

l'employeur (1 point)

3.2. A qui est-elle adressée ?

à la C.P.A.M. (1 point)

3.3. Dans quel délai doit-elle être envoyée ?

dans les 48 heures (1 point)

4] Isabelle a reçu le document 2 page 5 (feuille d'accident de travail) composé de plusieurs volets.

Quel est l'intérêt pour le salarié d'être en possession de ce document ?

Isabelle obtiendra la gratuité des soins (médecin, pharmacien, etc...) (1 point)

2 - SANTE (7 points)

- 1] Suite à la plaie importante d'Isabelle le médecin va vérifier la validité d'une vaccination. Laquelle ?

Vaccination contre le tétanos (0,5 point)

- 2] Comparez les propriétés d'un vaccin à celles d'un sérum en complétant le tableau, à l'aide des informations suivantes :

- protection immédiate
- protection non immédiate
- protection de courte durée (3 semaines)
- actif : le corps fabrique des anticorps
- protection durable
- méthode passive : le corps utilise des anticorps fabriqués ailleurs
- injection d'anticorps
- injection de micro-organismes atténués ou de toxines

8 x 0,5 = 4 points

VACCIN	SERUM
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>protection non immédiate</i> ▪ <i>protection durable</i> ▪ <i>injection de micro-organismes ou de toxines atténués</i> ▪ <i>méthode active : le corps fabrique des anticorps</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>protection immédiate</i> ▪ <i>protection de courte durée (quelques semaines)</i> ▪ <i>injection d'anticorps</i> ▪ <i>méthode passive : le corps utilise, des anticorps fabriqués ailleurs.</i>

- 3] La vaccination d'Isabelle n'est plus valable. Que va donc faire le médecin et dans quel ordre ?

le médecin va dans un premier temps administrer un sérum (0,5 point),

puis un nouveau vaccin (0,5 point).

- 4] Dans la liste de maladies ci-dessous, soulignez les trois pour lesquelles la vaccination est obligatoire. (1,5 point)

l'hépatite B, la variole, la rougeole, la tuberculose, la rubéole, la diphtérie, la rage, la poliomyélite, la typhoïde, le paludisme.

3 - ENVIRONNEMENT (5 points)

De retour à son habitation, Isabelle trouve dans son courrier une lettre émanant de la mairie et présentant un arrêté municipal entrant en vigueur dans 10 jours.

Chers administrés,

Dans une semaine, vous allez devoir modifier vos habitudes en ce qui concerne les ordures ménagères et cela pour la protection du cadre de vie et pour lutter contre le gaspillage.

Décision a été prise par le conseil municipal de mettre en place une collecte sélective chez l'habitant. Vous serez désormais dotés gratuitement de 3 poubelles supplémentaires :

- la grise servira pour les plastiques,
- la bleue servira pour les papiers-cartons,
- la verte pour les déchets organiques.

Ces trois nouveaux conteneurs seront relevés chaque vendredi. Le verre reste en conteneurs fixes déjà installés dans notre ville aux points habituels.

De plus une déchetterie verra le jour en 2001.

Nous allons progressivement dans le sens de la loi du 13 Juillet 92 qui stipule qu'à compter du 1^{er} Juillet 2002, les installations d'élimination des déchets par stockage ne seront autorisées à accueillir que les déchets ultimes.

.....

1] Citez 2 objectifs du tri sélectif des déchets : (2 x 0,5 = 1 point)

⇒ Recycler les matériaux.

⇒ Préserver l'environnement.

⇒ Fournir de l'énergie

2] Le tri sélectif et le recyclage : c'est l'avenir !

2.1. Triez dans chacune des poubelles les déchets suivants :

- bouteille plastique
- bombe aérosol
- prospectus
- huile de vidange
- pile
- épluchures de légumes

3 x 0,5 = 1,5 point

POUBELLE GRISE	POUBELLE BLEUE	POUBELLE VERTE
<i>bouteille plastique</i>	<i>prospectus</i>	<i>épluchures de légumes</i>

2.2. Quels sont les déchets que vous ne pouvez jeter dans aucune des trois poubelles ?

(3 x 0,5 = 1,5 point)

Qu'en faites vous ? (1 point)

L'huile de vidange, la pile, la bombe aérosol sont à rapporter à la déchetterie.